

HL

Bruxelles ce 31 mai 2018

Compte-rendu du Comité de Direction du 29 mai 2018

(Salle du 7ème étage ITUH)

Présents : DEVACHT Michel, Président de la FERPA ; DE GRAAF, Dick, FNV ; BRIALES GONZALES Angela, UJP-UGT ; DOUGLAS, Ron, TUC ; JEROME Gilbert, CFDT ; MARTIN, Jeannine, CSC ; FUMAGALLI, Tino, FNP-CISL ; MARTINEZ LOPEZ, Ana, Présidente du Comité des Femmes ; MELGARI Livio, SPI-CGIL ; PETROVIC, Jasna, SUH ; SCHLAGER, Alois, ÖGB ; SICILIANO Agostino, UILP-UIL ; WELTI Simone, UNAR-CFTC

Assistaient également à la réunion : Henri LOURDELLE, Conseiller politique de la FERPA, MONTIEL Jessica

Excusés : JUHASZ, Lazslo, MASZSZ

Compte-tenu de l'importance de l'ordre du jour, le Comité de Direction s'est tenu sur la journée.

Le Président Michel DEVACHT ouvre la séance par un hommage à Robert RACKE, Président de la FERPA de 2011 à 2015, décédé récemment. Il précise qu'il a envoyé au nom de la FERPA nos condoléances, à la famille et à l'organisation syndicale dont était membre Robert, l'OGBL. Il indique également qu'il n'y a pas eu de délégation de la FERPA aux obsèques de Robert pour respecter la volonté de la famille souhaitant qu'elles se déroulent dans la plus stricte intimité. Une minute de silence a été observée en sa mémoire par le Comité de Direction.

1) Préparation du 8ème Congrès de la FERPA

Le Président - qui assume également la fonction de secrétaire général comme l'a décidé le comité exécutif de la Ferpa des 13 et 14 mars 2018 (voir CR) - aborde le premier point de l'ordre du jour qui porte sur la préparation du 8ème Congrès de la FERPA.

Après discussion, le Comité de Direction arrête **les dates**. Le Congrès se tiendra à l'Auditorium de la Maison Syndicale Internationale (ITUH). Il se déroulera sur **deux jours, le mardi 16 octobre et le mercredi 17 octobre**, même si, lors du dernier Comité Exécutif du mois de mars, l'éventualité avait été envisagée, selon les possibilités, de tenir le congrès sur 2 jours et demi.

Deux considérations ont conduit à cette décision :

- Tout d'abord d'un point de vue financier. Il s'avère que la FERPA a budgété une provision de 20.000 euros pour le Congrès. Mais il faut savoir que l'occupation de l'Auditorium (prix négocié) revient à 990 euros pour la demi-journée. Les cabines à 180 euros par cabine et comme nous avons neuf langues en actif, cela fait 1620 euros. Les interprètes à 570 euros HT par interprète soit 5130 euros. Et comme il y a 2 interprètes par cabine, cela donne un montant de 10260 euros. D'où pour la seule demi-journée supplémentaire, un total de 12.870 euros (hors taxe) !
- Concernant le temps réservé aux débats. Lors des Congrès précédents, une demi-journée (sur les 2, 5 jours de Congrès) était réservée à une visite culturelle. Il n'en est pas prévu pour celui-ci, ce qui laisse deux jours pleins pour les débats, soit une demi-journée sur les statuts, en sachant que

les organisations les auront reçus début juin et 1,5 jour pour les autres débats et votes (Rapport d'activité, Résolution, etc...)

Par ailleurs, contrairement aux années précédentes, **il ne sera pas demandé de contribution exceptionnelle aux organisations.**

En revanche, les structures syndicales de retraités **prendront en charge les frais d'hôtellerie** des membres de leur délégation et la FERPA ceux de restauration et ceux inhérents à l'organisation et à la tenue du Congrès (textes, publications, etc...).

Les organisations effectueront les réservations des chambres de leurs membres dans les hôtels de leur choix, comme elles le font déjà lors des réunions statutaires de la FERPA.

Le 8ème Congrès se tenant en lieu et date du Comité Exécutif de la FERPA, la Commission européenne prend en charge les frais de location, d'interprétariat, etc... ainsi que ceux de 27 membres participants (en principe 1 par pays) selon le nouveau système AGM. Il est donc recommandé aux membres « titulaires » du Comité Exécutif de s'inscrire dès qu'ils reçoivent les documents de l'AGM. Il faut toutefois savoir que c'est la Commission et non la FERPA qui décide de qui sera remboursé de ses frais.

2) La réforme des statuts de la FERPA

Le Président donne ensuite la parole à Dick De GRAAF, coordinateur du Groupe de Travail sur les statuts.

Dick rappelle le travail qui a été effectué par le Groupe ad hoc sur la réforme des statuts et qui a abouti à la rédaction d'un projet cohérent tant en ce qui concerne le texte des « Statuts » que celui du « Règlement Intérieur ». Ils seront soumis à la discussion et au vote du 8ème Congrès. Comme il l'a précisé, il n'y a pas eu de changements dans les éléments clés, seulement dans la structure des documents antérieurs et dans certaines formulations, afin de rendre les documents plus cohérents et consistants.

Toutefois, compte-tenu des différentes situations vécues par la FERPA ces derniers temps, mais aussi comme cela est ressorti des discussions au sein du Groupe de Travail, quelques points pourraient être ajoutés au projet si le Comité de Direction en décide ainsi. Le coordinateur du Groupe de travail les a résumés dans une note, qui sert de base au débat.

Concernant les questions budgétaires, par exemple, qu'en est-il du budget de 2017 ? Du budget prévisionnel de 2018 ? Il y a une ambiguïté sur le travail qui est demandé à la Commission financière de la FERPA. Or les textes actuels sont très clairs. L'article 21 précise que la Commission financière « **vérifie** les recettes et dépenses de la FERPA et le respect des décisions prises par le Comité Exécutif. Elle **examine** le budget prévisionnel et le bilan de la FERPA. Elle **exprime** sur ceux-ci ses observations par écrit... ». En aucun cas, il n'est écrit que c'est elle qui élabore le budget. Cette tâche, qui est éminemment « politique » devrait incomber à un Trésorier selon les orientations données du Secrétaire Général et en accord avec lui. Or cette fonction de « trésorier » n'existe pas actuellement, il semble donc important, au Comité de Direction de combler cette lacune.

Par ailleurs, par deux fois, la FERPA a vécu l'absence de la Secrétaire Générale depuis le dernier Congrès. De plus les aléas de l'existence, en prenant en compte les âges des membres de la FERPA – comme l'illustre le décès récent de Robert RACKÉ, l'ancien président de la FERPA – font qu'il convient de tenir compte de la situation et « d'anticiper les choses de la vie », comme l'a noté le Président dans le débat. Ne conviendrait-il pas de créer statutairement un poste de Secrétaire Général Adjoint – non rémunéré, membre du comité de direction - afin de tenir compte de ces réalités et de répondre aux diverses situations qui peuvent se présenter et de les anticiper ?

Dans le même ordre d'idée, ne conviendrait-il pas également de créer un poste de Vice-Président ? Au terme du débat, trois questions sont posées aux membres du Comité de Direction et sur lesquelles, ils doivent voter. La création d'un poste de :

- Secrétaire Général Adjoint – non rémunéré : 9 voix « pour » et 3 voix « contre » ;
- Vice-Président : 9 voix « contre » et 3 « abstentions »
- Trésorier : « pour » à l'unanimité ;

Au terme de ces votes, il est demandé à Dick DE GRAAF, d'introduire dans le projet de statut les deux postes de Trésorier et de Secrétaire Général Adjoint, non rémunéré.

Mais bien évidemment c'est le Congrès qui tranchera.

3) Avant-projet de Résolution pour le 8ème Congrès

Le Président introduit ensuite la discussion sur l'Avant-projet de Résolution pour le 8ème Congrès. Ce texte recueille l'accord du Comité de Direction, moyennant quelques amendements, qui ne remettent pas en cause le fonds du texte, qui sont discutés et intégrés au texte.

4) L'activité de la FERPA

Le Président donne ensuite la parole à Henri pour présenter les différentes réunions et activités auxquelles Henri et le Président ont participé, depuis la fin novembre, pour marquer la présence de la Ferpa, que ce soit

- À toutes les réunions statutaires de la CES (Comité Exécutif et Comité de Direction (6), y compris le Sommet de Göteborg, le 21 novembre 2017 sur le Socle Européen des Droits Sociaux auquel le Président de la FERPA a participé ;
 - Au Comité Economique et Social Européen sur le « Futur de la Société Civile en Europe » ou sur la « 5ème Journée de l'ICE » ;
 - Au Parlement Européen sur le prochain Règlement de Coordination de la Sécurité Sociale ;
 - A la CES toujours sur le sujet du nouveau Règlement de coordination de la SS ou sur « l'Autorité Européenne du Travail » ;
 - En réponse à la consultation publique de la Commission sur l'Egalité de genre
- Sans oublier la participation, au nom de la FERPA, de Lajos MAYER (SZE), à deux séminaires organisés par l'Institut Syndical de la CES, sur la mise en œuvre de l'accord sur « le vieillissement actif et la solidarité entre les générations » – accord à la négociation duquel la FERPA a activement participé.

5) Les échéances

Avant de clore la réunion, le Président de la FERPA rappelle quelques échéances :

- Concernant le projet de Résolution et les projets de Statuts et de Règlement Intérieur, les textes seront envoyés début juin et les organisations auront **jusqu'au 15 juillet** pour faire remonter leurs amendements, en **français** ou en **anglais**. Ils seront centralisés par Henri (lourdellehenri@gmail.com).
- Ils seront examinés par le **Comité de Direction le 12 septembre**, qui se réunira une nouvelle fois sur la journée.
- Le **groupe de travail**, mis en place par le Comité Exécutif de mars dernier, se réunira **le 11 septembre à 14H** pour préparer le travail du Comité de Direction du lendemain, concernant l'Avant-Projet de résolution
- La **date limite d'appel de candidature** pour le poste de **Secrétaire Général** est **fixée au 7 septembre**.

La réunion étant terminée, le Président remercie les interprètes et les membres du Comité de Direction pour le travail efficace qui a été fourni au cours de cette rencontre.

Henri